

Indicateurs de systémicité

31.12.2014

L'arrêté du 19 décembre 2014 relatif aux obligations de publication des indicateurs de mesure du caractère systémique impose la déclinaison en France des orientations de l'Autorité bancaire européenne en la matière.

Ces orientations étendent les obligations de publication applicables aux établissements d'importance systémique mondiale, telles que définies dans le règlement d'exécution (UE) n° 1030/2014, aux entreprises assujetties présentant plus de 200 milliards d'expositions au titre du ratio de levier.

Ces indicateurs sont conçus pour refléter les différents aspects des effets potentiellement négatifs de la faillite d'une entité sur la stabilité du système financier. Ils permettent aux Autorités de calculer, pour chaque établissement, un score global pour mesurer son importance systémique. Sur cette base, chaque année, elles établissent la liste des établissements systémiques mondiaux « au regard de la taille du groupe, de l'interconnexion du groupe avec le système financier, des possibilités de substitution des services ou de l'infrastructure financière fournis par le groupe, de la complexité du groupe et de ses activités transfrontières, y compris celles entre États membres et un autre État membre et un pays tiers ». ¹ Les établissements concernés supportent une exigence de fonds propres complémentaires.

Le Groupe Crédit Mutuel n'est pas un établissement systémique mondial à ce jour mais potentiellement systémique.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'exposition au titre du ratio de levier est établie, conformément aux instructions, mais selon des principes ² différents de ceux du règlement européen.

¹ Conformément au VI de l'article L.511-41-1 A du Code Monétaire et financier, pour la France.

² Correspondant à la version QIS Bâle III de décembre 2012.

Données bancaires générales

Section 1: Informations générales	Réponse
a. Informations générales fournies par l'autorité nationale de surveillance:	
(1) Code pays	FR
(2) Nom de la banque	Crédit Mutuel
(3) Date de soumission (aaaa-mm-jj)	2015-04-14
b. Informations générales fournies par l'établissement déclarant:	
(1) Date de déclaration (aaaa-mm-jj)	2014-12-31
(2) Monnaie de déclaration	EUR
(3) Taux de conversion de l'euro	1
(4) Unité de déclaration	1 000
(5) Norme comptable	IFRS
(6) Lieu de publication des informations	https://www.creditmutuel.fr/groupecm/fr/publications/rapports-annuels.html

Indicateur de taille

Section 2: Expositions totales	Montant (k€)
a. Exposition au risque de contrepartie des contrats dérivés (méthode 1)	4 373 543
b. Valeur brute des opérations de financement sur titres (SFT)	16 383 709
c. Exposition au risque de contrepartie des SFT	1 414 084
d. Autres actifs	561 131 827
(1) Titres reçus dans le cadre des SFT, comptabilisés en tant qu'actifs	189 368
e. Total des éléments de bilan [somme des éléments 2.a, 2.b, 2.c et 2.d, moins 2.d.(1)]	583 113 795
f. Exposition potentielle future des contrats dérivés (méthode 1)	2 895 657
g. Montant notionnel des éléments de hors bilan avec un facteur de conversion en équivalent-crédit (FCEC) de 0 %	3 921 133
(1) Engagements sur carte de crédit révocables sans condition	3 274 946
(2) Autres engagements révocables sans condition	371 234
h. Montant notionnel des éléments de hors bilan avec un FCEC de 20 %	25 899 135
i. Montant notionnel des éléments de hors bilan avec un FCEC de 50 %	50 291 903
j. Montant notionnel des éléments de hors bilan avec un FCEC de 100 %	3 001 839
k. Total des éléments de hors bilan [somme des éléments 2.f, 2.g et 2.h jusqu'à 2.j, moins 0,9 fois la somme des éléments 2.g.(1) et 2.g.(2)]	82 728 105
l. Entités consolidées à des fins de comptabilité mais pas à des fins de régulation fondée sur les risques:	
(1) Actifs du bilan	39 454 437
(2) Exposition potentielle future des contrats dérivés	0
(3) Engagements révocables sans condition	0
(4) Autres engagements hors bilan	43 970
(5) Valeur d'investissement dans les entités consolidées	2 608 606
m. Ajustements réglementaires	7 428 151
o. Indicateur des expositions totales [somme des éléments 2.e, 2.k, 2.l.(1), 2.l.(2), 0,1 fois 2.l.(3), 2.l.(4), moins la somme des éléments 2.l.(5) et 2.m]	695 303 551

Indicateurs d'interdépendance

Section 3: Actifs au sein du système financier	Montant (k€)
a. Fonds déposés auprès ou prêtés à d'autres établissements financiers	33 559 604
(1) Certificats de dépôt	1 447 725
b. Lignes engagées non tirées en faveur d'autres établissements financiers	7 150 809
c. Détentions de titres émis par d'autres établissements financiers:	
(1) Titres de créance garantis	6 312 570
(2) Titres de créance de premier rang non garantis	20 405 393
(3) Titres de créance subordonnés	56 497
(4) Billets de trésorerie	1 394 836
(5) Actions (dont valeur au pair et surplus des actions ordinaires ou privilégiées)	13 039 338
(6) Positions courtes compensatoires liées aux détentions d'actions spécifiques incluses dans l'élément 3.c.(5)	35 009
d. Exposition courante positive nette des opérations de financement sur titres avec d'autres établissements financiers	544 198
e. Contrats dérivés de gré à gré avec d'autres établissements financiers ayant une juste valeur nette positive:	
(1) Juste valeur nette positive (y compris les sûretés détenues dans le cadre de l'accord cadre de compensation)	224 667
(2) Exposition potentielle future	854 671
f. Indicateur d'actifs au sein du système financier [somme des éléments 3.a, 3.b jusqu'à 3.c.(5), 3.d, 3.e.(1) et 3.e.(2), moins 3.c.(6)]	83 507 574

Section 4: Passifs au sein du système financier	Montant (k€)
a. Dépôts dus à des établissements de dépôt	17 485 817
b. Dépôts dus à des établissements financiers autres que de dépôt	23 924 878
c. Lignes engagées non tirées obtenues d'autres établissements financiers	8 053 425
d. Exposition courante négative nette des opérations de financement sur titres avec d'autres établissements financiers	477 862
e. Contrats dérivés de gré à gré avec d'autres établissements financiers ayant une juste valeur nette négative	
(1) Juste valeur nette négative (y compris les sûretés fournies dans le cadre de l'accord-cadre de compensation)	148 006
(2) Exposition potentielle future	517 037
g. Indicateur de passifs au sein du système financier [somme des éléments 4a jusqu'à 4.e.(2)]	50 607 026

Section 5: Encours de titres	Montant (k€)
a. Titres de créance garantis	39 625 253
b. Titres de créance de premier rang non garantis	49 823 781
c. Titres de créance subordonnés	8 054 234
d. Billets de trésorerie	4 520 991
e. Certificats de dépôt	40 302 713
f. Fonds propres de base	0
g. Actions privilégiées et toute autre forme de financement subordonné exclu de l'élément 5.c.	0
i. Indicateur d'encours de titres (somme des éléments 5.a jusqu'à 5.g)	142 326 972

Indicateurs de faculté de substitution/d'infrastructure d'établissement financier

Section 6: Paiements effectués durant l'année de l'exercice (hors paiements intragroupe)	Déclarés en	Montant dans la monnaie spécifiée	Montant (k€)
a. Dollar australien	AUD	90 606 097	61 602 979
b. Réal brésilien	BRL	0	0
c. Dollar canadien	CAD	27 131 943	18 521 130
d. Franc suisse	CHF	215 393 379	177 342 238
e. Yuan chinois	CNY	1 027 345	125 736
f. Euro	EUR	4 645 883 148	4 645 883 148
g. Livre sterling	GBP	293 287 997	363 988 101
h. Dollar de Hong Kong	HKD	408 924 059	39 755 918
i. Roupie indienne	INR	546 263	6 749
j. Yen japonais	JPY	16 792 216 704	119 743 836
k. Couronne suédoise	SEK	82 365 135	9 056 003
l. Dollar des États-Unis	USD	4 580 453 553	3 453 389 671
n. Indicateur d'activités de paiement (somme des éléments 6.a jusqu'à 6.l)			8 889 415 509

Section 7: Actifs sous conservation	Montant (k€)
a. Indicateur d'actifs sous conservation	289 553 547

Section 8: Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers	Montant (k€)
a. Activité de prise ferme d'actions	258 000
b. Activité de prise ferme de titres de créance	2 195 460
c. Indicateur d'activité de prises ferme (somme des éléments 8.a et 8.b)	2 453 460

Indicateurs de complexité

Section 9: Montant notionnel des dérivés de gré à gré	Montant (k€)
a. Dérivés de gré à gré faisant l'objet d'une compensation centrale	37 064
b. Dérivés de gré à gré faisant l'objet d'un règlement bilatéral	611 176 030
c. Indicateur de dérivés de gré à gré (somme des éléments 9.a et 9.b)	611 213 095

Section 10: Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	Montant (k€)
a. Titres détenus à des fins de négociation (HFT)	10 380 141
b. Titres disponibles à la vente (AFS)	52 757 081
c. Titres HFT et AFS répondant à la définition des actifs de niveau 1	28 273 157
d. Titres HFT et AFS répondant à la définition des actifs de niveau 2, avec décotes	4 523 964
f. Indicateur de titres HFT et AFS (somme des éléments 10.a et 10.b, moins la somme de 10.c et 10.d)	30 340 100

Section 11: Actifs de niveau 3	Montant (k€)
a. Indicateur d'actifs de niveau 3	6 997 894

Indicateurs d'activité transfrontière

Section 12: Créances transfrontières	Montant (k€)
a. Créances étrangères sur la base du risque ultime (hors activité relative aux dérivés)	77 468 153
c. Indicateur de créances transfrontières (élément 12.a)	77 468 153

Section 13: Passifs transfrontières	Montant (k€)
a. Passifs étrangers (hors dérivés et passifs locaux en monnaie locale).	19 479 282
(1) Passifs étrangers envers les bureaux liés inclus dans l'élément 13.a.	14 698 983
b. Passifs locaux en monnaie locale (hors activité relative aux dérivés)	38 412 871
d. Indicateur de passifs transfrontières [somme des éléments 13.a et 13.b, moins 13.a.(1)]	43 193 170